

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2017**
- ⇒ **Affectation des résultats 2017**
- ⇒ **Gratification : M. Philippe THOUVENIN**
- ⇒ **SMDEV : Modification des statuts**
- ⇒ **SMDANC : Demandes d'adhésion et de retrait**
- ⇒ **AXA : Proposition offre promotionnelle « santé communale »**
- ⇒ **CAUE : Étude préalable d'aménagement du bourg**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 15 mars 2018

Présents : MMES Noëlle HUGUENIN, Marie MATHIEU et Marie-Paule MASSON, MM. Joël JACQUEMIN, Anthony LANGEVIN, Claude LHUILLIER, Nicolas HAYOTTE, Julien POTHIER, Yvan RIVAT, Jean-Maurice THAILLARD

Absente : Muriel CUENIN donne procuration à Jean-Maurice THAILLARD

Secrétaire : M. Nicolas HAYOTTE

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2018.
Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu

| | |
|--------------------------|--|
| N° DCM 07/2018 | <u>AXA PROPOSITION D'OFFRE PROMOTIONNELLE « SANTE COMMUNALE »</u> |
|--------------------------|--|

Mme le Maire accueille M. MARQUES, Chargé de Clientèle AXA qui vient présenter une offre promotionnelle santé communale ayant pour objet de proposer une Complémentaire santé Modulango aux habitants de la commune.

Après son départ et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Accepte la tenue d'une réunion d'information à la salle polyvalente organisée par la compagnie AXA.

N° DCM
08/2018**COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 « ASSAINISSEMENT »**

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2017 « Assainissement », celui-ci étant identique au compte de gestion 2017 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTÉ les comptes précités.

N° DCM
09/2018**COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 « FORET »**

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2017 «Forêt», celui-ci étant identique au compte de gestion 2017 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTÉ les comptes précités.

N° DCM
10/2018**COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 « COMMUNE »**

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2017 «Commune», celui-ci étant identique au compte de gestion 2017 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)**ACCEPTÉ** les comptes précités.

ACCEPTÉ les comptes précités.

N° DCM
11/2018**AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2017**
BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédentaire) de la section de fonctionnement de 6 230,15 €
- un résultat (excédentaire) de la section d'investissement de..... 3 026,32 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à 10 pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : 6 230,15 €
- compte 002 – excédent antérieur reporté investissement : 3 026,32 €

| | |
|-------------------|--|
| N° DCM 12/2018 | <u>AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2017</u> <u>BUDGET FORET 2018</u> |
|-------------------|--|

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédentaire) de la section de fonctionnement de23 404,33 €
- un résultat (excédentaire) de la section de d'investissement de300,23 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- compte 002 – Excédent antérieur reporté en fonctionnement :23 404,33 €
- compte 002 – Excédent antérieur reporté en investissement :300,23 €

| | |
|-------------------|--|
| N° DCM 13/2018 | <u>AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2017</u> <u>BUDGET COMMUNE 2018</u> |
|-------------------|--|

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de103 570,26 €
- dissolution du SMABA au 31/12/2017)98,64 €
- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de 92 256,81 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à 10 pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- Compte 002 - résultat de fonctionnement reporté :103 668.14 €
- Compte 002 – résultat antérieur reporté investissement :92256.81 €

| | |
|--------|--|
| N° DCM | <u>CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI</u> |
|--------|--|

Faute de retour d'information, ce point à l'ordre de jour est reportée à une date ultérieure.

| | |
|-------------------|---|
| N° DCM 14/2018 | <u>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES</u> <u>DELEGATION COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »</u> |
|-------------------|---|

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la délégation au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges de la compétence optionnelle « ECLAIRAGE PUBLIC », investissement, pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral n° 199/2018 du 8 mars 2018,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 06/12/2017,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 31/01/2018,

Vu la délibération du conseil municipal de Domèvre sur Avière n° 64/2014 demandant son adhésion à la compétence optionnelle « Éclairage public » Investissement et maintenance pour les années 2015 à 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- CONTINUE à déléguer la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE, au Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022,
- INDIQUE que la commune NE DISPOSE PAS de contrat en cours
- RAPPELLE qu'un inventaire des points lumineux de la commune a déjà été transmis au Syndicat

| | |
|-------------------|---|
| N° DCM 15/2018 | <u>SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> <u>DEMANDES D'ADHESION ET DE RETRAIT.</u> |
|-------------------|---|

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de M. le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités suivantes :

- L'adhésion des communes de Bois de Champ et de Savigny
- Le retrait de la commune de Sandaucourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTTE les demandes d'adhésion et de retrait précitées.

| | |
|-------------------|---|
| N° DCM 16/2018 | <u>ÉTUDE PREALABLE D'AMENAGEMENT DU BOURG - CONVENTION AVEC LE CAUE</u> |
|-------------------|---|

Mme le Maire donne la parole à M. Julien POTHIER afin qu'il retrace à nouveau l'offre du CAUE dans le cadre d'une réflexion préalable à un aménagement du bourg,

Les réflexions pourraient porter plus particulièrement sur le centre et la place de l'Église, sur les entrées dans le village, sur la traverse, sur la rue de la Voye de Chavelot, sur différents cheminements...

La mission du CAUE s'articulerait en plusieurs étapes comme suit :

- . **un état des lieux préalable.**
- . **un examen des perspectives et des enjeux d'aménagement..**
- . **des documents d'orientation** élaborés à partir des deux étapes précédentes et proposant :
 - un schéma-directeur de requalification globale du village ;
 - des plans-programmes illustrant des principes spécifiques d'aménagement ;
 - un phasage des projets accompagné d'une approche financière sommaire pour les opérations prioritaires.

Ces documents aideront la commune à constituer le cahier des charges de la (des) mission(s) de maîtrise d'œuvre.

. un accompagnement dans le recrutement d'un maître d'œuvre

DELAIS : les réflexions se dérouleraient sur une période de 10 à 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE et tous documents en ce sens, pour aider la commune dans son projet et dans le choix du recrutement du Maître d'œuvre.

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget 2018 de la commune en investissement (compte 202).

INFORMATIONS DIVERSES :

SUBVENTION CAE

Mme le Maire informe que, dans le cadre de l'amélioration de performance énergétique, une subvention de la CAE d'un montant de 2 156 € a été attribué à M. Marcel GEOFFROY. Celui-ci a fait réaliser des travaux d'isolation de son habitation.

Ecoles UXEGNEY

Lecture des comptes rendus des réunions du conseil d'école primaire et maternelle

Les rythmes scolaires seront modifiés à partir de septembre 2018 :

4 jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) les horaires seront 8H30 -12H00 et 14H00 à 16H30.

AG COMMUNES FORESTIERES

Mme le Maire évoque l'invitation reçue pour l'Assemblée Générale des Communes Forestières qui aura lieu le 31 mars au Centre des Congrès d'Epinal à partir de 9H30.

RENCONTRES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Le 12 mars dernier, Mme CANTERI et M. MOMON, Conseillers départementaux du Canton de GOLBEY sont venus présenter l'Agenda 2021 et échanger avec le maire et les adjoints.

SCOT

Mme le Maire donne la parole à M. Anthony LANGEVIN. Celui-ci informe que les membres du SCOT, lors de la réunion du 12 février 2018, ont approuvé le montant de 4,39€/habitant, soit 136 209 habitants représentant la CAE et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire. **Lors de la dernière réunion, il a été voté la confirmation et l'approbation des comptes administratifs de 2017. Vote du budget primitif de 2018 à hauteur de 2 520 090€**

Les dates des réunions territorialisées sur la révision du SCOT des Vosges Centrales auront lieu à 18 H00

- ⇒ le 10 avril 2018 à Charmes
- ⇒ le 17 avril à Xertigny
- ⇒ le 19 avril à Dompaire
- ⇒ le 14 mai à Epinal,

Normalement, arrêt du SCOT révisé le 4 juin 2018.,

Lors de la réunion du SCOT, discussion sur les informations suivantes :

- information sur l'outil mutualisé d'aide à la gestion de l'eau,
- information sur la démarche de densification douce BIMBY : 70 porteurs de projets,
- information sur les sociétés d'investissement participatif en faveur des énergies renouvelables,
- information sur la trame noire et éclairer « juste » : (faune nocturne,
- information sur le programme TEPCV (schéma éolien et maison de l'habitat),
- information sur les CEE (Certificats d'économie d'Énergie) dossier à déposer avant le 28 février.

M. Anthony LANGEVIN invite les Conseillers à participer à la réunion d'aboutissement du nouveau schéma territorial du SCOT qui aura lieu entre octobre et novembre 2018, son approbation se fera entre février et mars 2019.

SYNDICAT DES EAUX DE L'AVIERE

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu par le syndicat des Eaux de l'Avière qui envisage de proposer ses services à la gestion du contrôle des poteaux incendie. Leur proposition s'élève au tarif de 39, 00 € par poteau pour 3 ans. **Pour information, la commune compte 11 bornes rouges et 3 vertes.**

Réunions Commissions

Les membres de la commission finances se sont réunis le 13 mars et ceux de la commission travaux les 3 et 22 mars.

CAE :

Mme le Maire demande si les élus ont reçu par mail la lettre d'information du Président de la CAE.

L'adresse courriel de chaque élu avait été demandée à la mairie par les services de la CAE afin de les avertir directement des informations liées à la CAE. Apparemment, aucun élu n'a été destinataire. Ladite lettre leur a été remise ce jour.

Débit internet

M. Claude LHUILLIER informe que le débit internet perd de sa puissance déjà après 200 mètres et que les personnes qui habitent vers Perrey n'auront pas beaucoup de puissance. Il est dit que les lignes téléphoniques ne sont pas en bonnes état.

Proposition de M. JACQUEMIN

M. Joël JACQUEMIN demande si il est possible d'envisagé d'installer avec une subvention un hôtel a insectes sur le terrain de l'Aire de Jeux. Mme le Maire lui demande de passer en Mairie avec son projet afin de l'étudier. **Pour information, le terrain est propriété communale mise à disposition de la CAE pour l'aménagement et l'entretien de l'aire de jeux.**

Questions de M. LANGEVIN

M. Anthony LANGEVIN demande :

- si des permis de construire sont déposés en Mairie pour le Lotissement le Pré Anoux et le long de la rue des Rappes.
Il lui est répondu que plusieurs dossiers ont été déposés est validés et d'autres encore en cours d'instruction.
Pour le pré-Arnoux, 11 parcelles seraient vendues sur 14 et 2 sur 5 rue des Rappes.
- où en est le dossier du locataire. A-t-il trouvé ou pas un autre logement étant donné que la trêve hivernale s'arrête au 31 mars et qu'il n'est pas à souhaiter que la commune subisse encore des extinctions de créances de sa part. Le locataire dit avoir déposé plusieurs demandes.

Situation de M. THOUVENIN

Mme le Maire informe que le Contrat d'accompagnement dans l'Emploi dont bénéficie la commune pour l'emploi de M. THOUVENIN est supprimé depuis le 28 février 2018. Un nouveau type de contrat le remplace, il s'agit du CEC (Contrat Emploi Compétences).

Le contrat de M. THOUVENIN s'achève le 24 avril prochain, il y aura lieu de voir sa situation lui permet de rentrer dans les nouvelles modalités de prise en charge.

M. Anthony LANGEVIN demande : où en est la situation de Thierry depuis la rencontre du mois de novembre 2017 entre le Maire accompagné d'un adjoint et la Médecine Préventive. Il lui est répondu que Thierry est toujours en arrêt. Son dossier doit repasser devant un conseil médical.

Site Internet

M. Yvan RIVAT informe qu'une démarche a été faite pour l'hébergement du site de la commune mais étant donné que ce dernier coûtait environ 2 000 €, il n'y avait pas été donné suite.

Fin de la réunion à 21H45